

**ARRÊTÉ DEP-2026-218 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE STAFFEUR ORNEMANISTE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 5 mars 1993 portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité staffeur ornementaliste;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle staffeur ornementaliste pour la session 2026 dans les académies de Paris, Créteil et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Yoann LANDES, professionnel

Vice-président :

Monsieur Jérôme JOLLET, enseignant

Enseignantes :

Madame Emilie DUMAS

Madame Cécile FAUBERT

Professionnels :

Monsieur Frédéric DIODORE

Monsieur Eric MARTIN

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET